

DÉLIBÉRATION N°2023-11-20-50 CONSEIL MUNICIPAL du 20 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 14 novembre 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Gilles SARACCO.

Absents : Jean-Luc FAUCON ; Vincent GOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Souscription de parts sociales dans la SCIC SA 2684Watts

La SCIC 2684Watts se propose de produire une électricité verte et locale grâce à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des particuliers, des collectivités locales et des entreprises du territoire de la CCEPPG, et de la revendre à ses membres à un tarif stable garanti sur 10 et 20 ans, dans le cadre d'une autoconsommation collective.

L'objectif est économique (produire de l'électricité), social (maîtriser les coûts) et environnemental (sortir des énergies fossiles).

Les nombreuses réunions publiques et rencontres avec les conseils municipaux et le bureau des maires de la CCEPPG nous ont permis de suivre et de connaître ce projet.

A ce jour, la SCIC-SA a été créée et comprend 71 coopérateurs souscripteurs –particuliers, entreprises, associations–, et a réuni 88 900 € de fonds propres (42 400 € de souscriptions de parts sociales et 46 500 € d'apports en compte courant).

Ces fonds propres permettront de solliciter les banques pour financer la première grappe d'installations. La surface totale de cette première grappe est importante (8 000 m² potentiels) et le capital doit être augmenté pour équiper la totalité qui se dégagera après étude de faisabilité.

Vu l'objet social de la coopérative de fournir un service énergétique citoyen complet et notamment de développer, réaliser, exploiter et investir collectivement dans des moyens de production d'énergie renouvelable à partir des énergies solaires afin de rapprocher les lieux de production d'énergie renouvelable et les lieux de consommation, et de favoriser une gestion et une autoconsommation collectives de l'énergie au plus près des territoires ;

Considérant que ce projet contribuera au développement économique et aux économies d'énergies fossiles recherchées et au développement des énergies renouvelables par la Commune et la CCEPPG ;

Considérant que ce projet rentre dans le cadre du PCAET communautaire voté le 28 septembre 2023 ;

Considérant que ce projet bénéficiera aux habitants, entreprises, associations et collectivités du territoire dans le cadre d'une redistribution locale ;

